

COLLOQUE RÉGIONAL SUR LES CHARTES ET LE MOUVEMENT COMMUNAL

Les 11 et 12 Octobre 1980
à Saint-Quentin
au Palais de Fervaques

La Société Académique avait accepté d'organiser cette manifestation dans le cadre des festivités mises sur pied ou suscitées par la Municipalité pour célébrer le Neuvième Centenaire de la Commune de Saint-Quentin (1).

Aux démarches engagées dès septembre 1979 répondirent de multiples encouragements, des offres de collaboration et, très vite, des promesses de communications émanant de médiévistes réputés. La difficulté fut alors de demeurer dans le cadre de deux journées, durée que nous avions jugée raisonnable.

Mais plutôt que de conter les inévitables pérégrinations d'une organisation de ce genre, commentons rapidement le programme et les sujets traités.

La matinée du Samedi 11 Octobre était consacrée à l'accueil et à des visites-conférences dans la ville destinées essentiellement aux participants extérieurs à notre département.

Monsieur A. FIETTE, maître assistant à l'Université de Picardie, entraîna son auditoire avec une fougue passionnée à la découverte des caractéristiques de l'architecture de l'Hôtel-de-Ville et des détails de ses sculptures.

Monsieur F. CRÉPIN, vice-président des "Amis de la Basilique" et jeune animateur de l'équipe des guides agréés de la C.N.M.H., après avoir rappelé l'histoire de la construction de la Collégiale, révèle ses particularités dans le style gothique.

Mademoiselle C. DEBRIE, Conservateur du Musée A. Lécuyer, fit l'honneur de ses collections et essentiellement des pastels de M.Q. de la Tour, donnant à chacun, grâce à sa compétence et sa sensibilité, l'impression de découvrir ces portraits fort connus mais toujours impressionnantes de vie.

Chacune de ces visites fut suivie par un groupe de quarante à cinquante participants. Certains rendirent également visite au siège de la Société, à sa bibliothèque et ses collections.

L'après-midi se tenait la première séance de travail.

Monsieur S. ROBILLARD, vice-président de la Société, ouvre le Colloque par un mot d'accueil à la nombreuse assistance et exprime la gratitude des organisateurs à l'égard de tous ceux qui leur accordèrent leurs conseils, soutiens et concours très précieux. Il salue les personnalités présentes et transmet les excuses de celles qui étaient empêchées.

Monsieur A. TRIOU, Professeur agrégé d'histoire au Lycée Henri-Martin, rappelle "Le contexte historique à l'origine de la Commune de Saint-Quentin, ses vicissitudes". Il évoque les commentaires des historiens locaux qui, depuis le XVII^e siècle, se sont penchés sur cette période. Il conclut que son ancianeté lui confère un caractère particulier : "d'autres cités l'ont prise comme exemple ou comme référence ; mais elle est la première qui ait pu proclamer le principe : "l'air de la Commune rend libre".

Monsieur J. DUCASTELLE, Président de la Société Académique, procède ensuite à une "Étude comparée des "Établissements" de Saint-Quentin, joints à la Charte de la Ville d'EU (1151) et de la Charte de Philippe Auguste (1195)".

Au milieu du XII^e siècle, Saint-Quentin, de l'avis de certains historiens locaux, était une "petite république indépendante". N'était-elle pas "une seigneurie bourgeoise" ? En tous cas, une ville souveraine, mais déjà "reprise en mains" avec la Charte de Philippe Auguste.

Après ces exposés résumant l'état de nos connaissances sur les Institutions Communales de Saint-Quentin au XII^e siècle, il était indiqué de rappeler les circonstances dramatiques du "mouvement communal de Laon", considérées par les historiens comme particulièrement typiques.

Madame S. MARTINET, Bibliothécaire honoraire de la Ville de Laon, nous en donne un récit saisissant de vie comme le reportage d'une tragédie moderne, non sans mettre en lumière les causes politiques et économiques des événements ; la Charte Communale, rétablie seize ans plus tard, n'eut son application vraiment assurée que dans le troisième quart du XII^e siècle.

La soirée était réservée à deux conférences avec projections.

Celle de Madame B. REZAK-BEDOS, Conservateur chargée des sceaux aux Archives de France, ayant pour thème «Les types des plus anciens sceaux des Communes du Nord», magnifiquement illustrée par de nombreuses diapositives, démontre que les communautés urbaines du Nord de la France ne commencèrent à se doter de sceaux que sous le règne de Philippe Auguste. Le type du sceau urbain, très varié dans son iconogra-

phie, fournit des renseignements sur l'activité, la destination, l'aspect, le choix politique de la ville dont il est par là-même le messager.

Monsieur J. THIEBAUT, Professeur d'histoire de l'Art à l'Université de Lille, traitait le sujet "Les beffrois dans le nord de la France". Les marchands des villes drapantes ont dû s'organiser sur le plan économique et sur le plan politique ; la halle répond aux premières de ces préoccupations, le beffroi aux secondes. A la fin du Moyen-Age, les échevins ont entrepris la construction d'hôtels de ville luxueux : ils ont voulu affirmer leurs pouvoirs par une politique de prestige.

Le dimanche 12 Octobre offrait un programme extrêmement dense.

La séance de travail de la matinée s'ouvrait avec la communication de Monsieur R.H. BAUTIER, Membre de l'Institut, Professeur à l'École Nationale des Chartes, qui traitait : "Du scabinat carolingien à l'échevinage. Le problème de l'origine des échevinages municipaux".

Le président de séance a pu qualifier son exposé de "leçon magistrale, pleine de clarté, de vigueur, de richesse". Après avoir rappelé, dans une première partie, que pour étudier le problème général des origines des institutions municipales, il faut dépasser le plan strictement juridique pour voir l'enracinement de tout ce mouvement dans la vie concrète, M. BAUTIER passa à l'essentiel de son propos et étudia l'échevinage carolingien et ses transformations qui, dans des conditions diverses, ont pu donner naissance aux échevinages urbains.

Monsieur L. CAROLUS-BARRÉ, Conservateur en chef honoraire des Archives et bibliothèques des musées nationaux, avait choisi pour sujet : "Origine et sens du mot "commune". Essai de définition de la Commune médiévale".

En préambule, il évoqua l'ambiance du XI^e siècle : pouvoir royal faible, érosion des pouvoirs comtaux, essor démographique, croissance des relations commerciales, anarchie source des excès de certains puissants, invention par nécessité de la "Paix de Dieu". La "Commune" peut se définir comme une association publique reconnue par l'autorité royale, formée d'hommes liés par serment pour défendre une certaine autonomie politique, c'est-à-dire judiciaire, fiscale et économique.

Monsieur P. DESPORTES, Professeur à l'Université de Picardie, analysa ensuite "Le mouvement communal et ses aspects sociaux dans la province de Reims". La province ecclésiastique de Reims fut la terre d'origine et d'élection des communes au sens précis du terme. Le mouvement communal y connut, aux XI^e et XII^e siècles, des poussées successives, chacune entraînant une nouvelle définition de l'institution communale et lui apportant un enrichissement significatif.

De ces premiers visages de la Commune, l'association urbaine Saint-Quentinoise offre une parfaite illustration.

Avant le déjeuner, la Municipalité de Saint-Quentin avait offert un vin d'honneur aux participants de ce Colloque. Monsieur J. DUCASTELLE y évoqua la remarquable influence des Institutions Communales des villes de notre région : Laon, Soissons, Vervins et Saint-Quentin, remercia la ville de son accueil généreux et tous ceux qui ont participé à l'organisation matérielle et permis ainsi la réussite de ce Colloque.

Monsieur LEROUX, Maire Adjoint, après s'être félicité de la tenue de celui-ci, appelé de ses vœux, remit la reproduction du sceau de la ville à Monsieur le Maire de la Ville d'Eu, à Madame le Conservateur du Musée d'Eu qui avait apporté la Charte de leur Commune, et son livre rouge, si précieux pour la connaissance de nos propres institutions, lesquels figuraient en bonne place dans l'exposition de documents anciens organisée dans une des salles du Palais, enfin à Monsieur R.H. BAUTIER, membre de l'Institut, dont la savante intervention avait été très applaudie, le matin même.

La séance de l'après-midi offrait quatre communications, toutes consacrées à l'étude des particularités des problèmes communaux de cités de notre région.

C'est en premier lieu Monsieur L. DUBAR, Président de la Société des Antiquaires de Picardie, qui étudia "Les communes de Corbie et d'Amiens". L'organisation municipale de chaque commune a ses propres caractéristiques : Amiens a sa plénitude d'autonomie et de juridiction. Corbie a vu cohabiter deux juridictions, d'où diminution d'autonomie, difficultés et frictions dans la commune groupée autour du monastère.

Monsieur O. GUYOTJEANNIN, Élève de l'École des Chartes, évoque ensuite "La seigneurie temporelle des évêques de Noyon. Les évêques et les problèmes communaux". Deux points se dégagent : d'une part l'absence d'influence de la Commune (à la différence de Beauvais, Saint-Quentin, etc...), d'autre part l'histoire relativement paisible de cette commune : de tous les pouvoirs en place dans Noyon, c'est la commune qui empiète le moins sur la seigneurie épiscopale.

Monsieur le Chanoine H. PLATELLE, Professeur aux Facultés catholiques de Lille et à l'Institut Catholique de Paris, commente : "Le mouvement communal de Cambrai de 1077 et ses destinées ultérieures".

Le mouvement communal de Cambrai en 1077 éclate dans une ville animée par de riches marchands, mais constamment troublée par la violence seigneuriale. L'âme du mouvement a sans doute été le désir de paix, mais la direction était laïque.

Malgré la volonté des Cambrésiens de se constituer en commune, cent cinquante ans de querelles, révoltes, revirements, aboutissent en 1226, à un échec.

Monsieur A. Derville, Professeur à l'Université de Lille III parle, enfin, des "Institutions Communales de Saint-Omer".

Au XII^e siècle, les jurés communaux ont beaucoup plus de pouvoir que les échevins comtaux. Au début du XIII^e siècle, les jurés communaux ont mystérieusement disparu et le collège échevinal est devenu la seule magistrature urbaine. Si le XII^e siècle a été relativement "démocratique", le XIII^e siècle a été, sûrement et absolument, oligarchique.

En clôture de ce Colloque, Monsieur R.H. BAUTIER avait accepté la mission difficile d'en tirer les conclusions. L'auditoire fut littéralement subjugué par l'aisance et le brio avec lesquels il rappela ce que chaque communication avait apporté d'essentiel pour éclairer notre thème d'étude, confectionnant ainsi une gerbe des observations les plus décisives, des remarques les plus révélatrices.

Nous retiendrons d'abord l'importance de la chronologie. Quand on parle des Institutions Communales d'une cité, il faut préciser l'époque considérée, car les évolutions ont été multiples.

La première phase du mouvement communal se situe vers 1070 à 1090. Il y eut parfois des violences, mais pour répondre à la violence. On trouvait souvent la volonté d'imposer la "paix".

Nous avons noté aussi le caractère erroné des principes longtemps imposés par certains juristes, tel : "Pas de Commune sans charte". Or, au XI^e siècle, l'écrit ne compte pas. La notion d'authenticité est ignorée. Les premières chartes ont été accordées de 1108 à 1127.

C'est au milieu du XII^e siècle qu'en général les Communes ont obtenu leur plus grande indépendance (ainsi pour Saint-Quentin). Cependant, jamais les pouvoirs révolutionnaires n'ont conçu de structures entièrement différentes du système antérieur. Notamment l'essentiel de la Justice est demeuré entre les mains de l'échevinage.

Une vigoureuse réaction est constatée vers 1170. Philippe-Auguste a organisé la disponibilité des villes au service de sa politique. Vers 1200, les communes ont changé de signification.

Monsieur BAUTIER termina en soulignant l'utilité du Colloque qui avait permis de reprendre certains aspects plutôt négligés de l'étude du mouvement Communal, et d'apporter plus de clarté sur les Institutions de Saint-Quentin.

Les lignes qui précèdent ne doivent être considérées comme un compte rendu, une analyse même schématique d'une matière aussi riche et abondante ne pouvant se faire en quelques pages. Il s'agit d'un simple écho, dans l'attente de la seule suite valable de ces journées que sera la publication du volume des Actes de ce Colloque.

Nous invitons donc tous les participants qui l'ont suivi avec intérêt, et tous ceux qui ont regretté d'avoir été empêchés, à noter que notre

société mettra tout en œuvre pour publier ces "Actes" sans trop attendre et, si possible, dès cette année.

NOTES

(1) Anniversaire présumé et approximatif, bien entendu. Le "Livre Rouge" de la ville d'EU renferme une copie (du XIV^e siècle) de sa Charte Communale, datée de 1151, suivie d'une sorte de notice sur les "Usages de St-Quentin". En tête de ce texte est mentionné ce qui suit : « Lors de l'établissement de la Commune, par le serment de ceux de cette Commune, avec la permission du Comte HERBERT et de sa femme, les bourgeois, chevaliers et clercs de Saint-Quentin, réserve faite des priviléges ecclésiastiques, jurèrent de la maintenir et la confirmèrent par serment, sous réserve de la fidélité au Chapitre et des droits des suzerains ». Ce Comte, ne pouvant être que le dernier comte du Vermandois du nom d'Herbert, mort en 1081, il est raisonnable de conclure qu'en 1080, il y avait déjà une Commune à Saint-Quentin.